



CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 3 NOVEMBRE 2017
20 H 30

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 3 novembre 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Montreuil-sous-Pérouse sous la présidence de Monsieur Louis MÉNAGER, Maire.

Présents :

M. Louis MÉNAGER, Maire,
Mme Marie GUÉGUIN, Mme Patricia TEMPLON, M. Marcel MESSÉ, M. Jean-Pierre DAUPHIN, Adjoint,
M. Gérard DURAND, Mme Isabelle BLOT Conseillers Délégués
Mlle Stéphanie BOUTROS, Mme Fabienne HALET, M. Franck ORRIÈRE,

Absents excusés :

M. Gwenaël GRANDAIS, Mme Sylvie BODIN, Mme Sylvie VEILLARD,
M. Jean-Michel MAZURE, M. Arnaud COLAS.

□□□□□

0.1 Secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Marie GUÉGUIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

0.2 Adoption du procès verbal de la séance du 6 octobre 2017.

Après lecture du procès verbal, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

□□□□□

QUESTION N° 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1-1 Convention d'occupation précaire

Délibération annulée : Zone Artisanale transférée à Vitré Communauté

QUESTION N° 2 – FINANCES

2-1 Devis remplacement poste informatique accueil

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler rapidement le matériel informatique devenu obsolète du poste d'accueil de la Mairie. Il présente les deux devis qui ont été demandés à la société JVS - Mairistem située à Saint Martin sur le Pré pour un montant de 1 566,50 € H.T. et à la société SABAA Informatique située à Vitré pour un montant de 1 193,58 € H.T. auquel s'ajoute des frais de réinstallation du logiciel JVS - Mairistem - Horizon on line pour un montant de 350 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- accepte le devis de la société SAABA, pour un montant de 1 193,58 € H.T. pour le remplacement du matériel informatique de l'accueil et le devis de réinstallation du logiciel par JVS - Mairistem : Horizon on line pour un montant de 350 € H.T.,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

2-2 Les Hameaux du Courtil – Tranche n°1 - Lot n°1 – Voirie - Avenant n° 2

Mme Marie GUÉGUIN et Mme Sylvie BODIN n'ont pas pris part aux débats et vote de cette délibération.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour pour examiner l'avenant N°2 de la SAS PIGEON TP.

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement les Hameaux du Courtil, la SAS PIGEON propose un avenant concernant la fourniture et mise en œuvre de sable ciment d'un montant de 10 800 € H.T. montant supérieur à 5% du montant initial et de l'avenant n° 1 du marché de 204 974,60 € H.T.

En conséquence, le montant du marché H.T. sera porté à la somme de 215 774,60 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- accepte cet avenant pour un montant de 10 800 € H.T.
- donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les documents concernant ce dossier.

2-3 Remboursement des frais de déplacement pour mandat spécial

Le Maire rappelle la tenue du 100^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité organisé par l'Association des Maires de France qui se déroulera du 21 au 23 novembre 2017, Porte de Versailles à Paris.

Il indique ensuite qu'il compte y participer et propose à d'autres élus de l'accompagner.

Il aborde ensuite la possibilité de prendre en charge les frais de déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial pour participation et représentation de la Commune à cet évènement annuel. Puis il se retire pour laisser les élus débattent de sa proposition.

Après délibération, et vote hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal :

- décide de prendre en charge le remboursement des frais de déplacement pour mandat spécial des élus qui participeront au 100^{ème} Congrès des Maires de France,
- donne tous pouvoirs au Maire ou à un adjoint pour signer tous les documents concernant ce dossier.

2-4 DM N°2 - COMMUNE Virements de crédits - Dépenses de Fonctionnement

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une Décision Modificative afin de régulariser les comptes de dépenses de fonctionnement sur le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017 de la commune en fonctionnement.

CREDITS à OUVRIR en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Article 60633 – Fournitures de voirie	1 000€
Chapitre 011 – Article 60632 – Fournitures petit équipement	2 500€
Chapitre 011 – Article 60621 – Combustibles	2 000€

CREDITS à REDUIRE en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 – Article 65741 – Subvention SEM	- 1000€
Chapitre 022 – Article 022 – Dépenses imprévues	- 1 000€
Chapitre 012 – Article 6413 – Personnel non titulaire	- 2 000€
Chapitre 012 – Article 6411 – Personnel titulaire	- 1 500€

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer cette DM.

QUESTION N° 3 – VOIRIE/INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DIVERS

3-1 Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016

Le Maire présente le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Après lecture de ce document, le conseil municipal n'ayant pas d'observations particulières à formuler, approuve ce dossier.

QUESTION N° 4 – BÂTIMENTS COMMUNAUX

4-1 Etude de réhabilitation de la salle des sports & Mission de maîtrise d'œuvre - Attribution du marché

Vue la délibération en date du 2 juin 2017 autorisant Monsieur le Maire à engager une étude de réhabilitation de la salle des sports et une mission de maîtrise d'œuvre, une consultation a été lancée le 8 septembre 2017 (date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence).

Huit plis ont été reçus dans les délais. La commission Appel d'Offres, bâtiments communaux – équipements sportifs et vie associative s'est réunie

le 19 octobre 2017 en vue d'examiner les offres. Elle a décidé d'auditionner les 3 candidats arrivant en tête de classement. Suite aux auditions du 27 octobre 2017, la commission Appel d'Offres, bâtiments communaux – équipements sportifs et vie associative a choisi de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement « **Louvel & Associés - HAY - ABI Structure - A.B.E. Environnement** » aux conditions ci-après :

TRANCHE FERME

- Diagnostic ; montant global et forfaitaire de 8 356,20 € HT, soit 10 027,44€ TTC

TRANCHE OPTIONNELLE

- Mission de maîtrise d'œuvre; taux de rémunération fixé à 7,91 % montant provisoire de 32 261,50 € HT, soit 38 713,80 € T.T.C.

- Mission OPC ; montant global et forfaitaire de 2 730,00 € HT, soit 3 276,00 € T.T.C.

- Mission SSI ; inclus dans la mission de maîtrise d'œuvre

En conséquence, **le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de valider le choix de la commission et d'attribuer le marché au groupement «**Louvel & associés - HAY - ABI Structure - A.B.E. Environnement** ».

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à la consultation.

Résultat du vote : Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0